



AUVERNHA IMMOBILIER  
S.A.S.U au capital de 4 000 €  
RCS CLERMONT-FERRAND 819 362 427  
Siège social : 122, Avenue de la Libération  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 46 09 01 - E-mail : clermontferrand@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 11 819362427 – Titre professionnel : Agent immobilier –  
Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 6302 2016 000 008 017 délivrée(s) par la CCI du Puy-De-Dôme – Activité(s) :  
Transaction et Location : CEGC – 16, rue Hoche – Tour Kupka B TSA 39999 – 92919 PARIS LA DÉFENSE CEDEX -  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Ventes (habitation / murs commerciaux / fonds de commerce) – Barème à compter du 01 octobre 2020

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC en %
Moins de 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 155 000 €	8 %
De 155 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 250 000 €	6 %
De 250 001 € à 350 000 €	5 %
Au-dessus de 350 000 €	4 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une transaction commerciale.

### **\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**LOCAUX** à usage commercial ou industriel : 12 % TTC du montant de la vente TTC

**TERRAINS** à bâtir : 10 % TTC du montant de la vente TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

**GARAGES/PARKINGS/BOXES** : 10% TTC du montant de la vente avec un minimum de 1 800 € TTC, pour toutes ventes de garages, parkings ou boxes, dont le montant de la vente n'excède pas 50 000 € HAI. Barème classique au-delà.

Avis de valeur : 450 € TTC



AUVERNHA IMMOBILIER

S.A.S.U au capital de 4 000 €

RCS CLERMONT-FERRAND 819 362 427

Siège social : 122, Avenue de la Libération

63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 46 09 01 - E-mail : clermontferrand@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 11 819362427 – Titre professionnel : Agent immobilier –

Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 6302 2016 000 008 017 délivrée(s) par la CCI du Puy-De-Dôme – Activité(s) :

Transaction et Location : CEGC – 16, rue Hoche – Tour Kupka B TSA 39999 – 92919 PARIS LA DÉFENSE CEDEX -

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Locations – Barème à compter du 01 juillet 2017

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
  - De 9 à 40 m<sup>2</sup> :** 7 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 7 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
  - De 41 à 70 m<sup>2</sup> :** 6 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 6 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
  - De 71 m<sup>2</sup> et au-delà :** 5 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 5 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 2 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 2 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 2% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur
- **Rédaction de bail seule :** Forfait de 200 € TT pour la partie demanderesse
- **Modification de bail :** 50 € TTC pour la partie demanderesse

### Honoraires pour les autres baux :

**Habitation (Hors résidence principale) :** 14% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

**Professionnels :** 12% HT du loyer annuel, soit 14,4% TTC à la charge du locataire.

**Commerciaux :** 12% HT du loyer annuel, soit 14,4% TTC à la charge du locataire.

**Autres :** nous consulter

## Prestations particulières – Barème à compter du 01 juillet 2017

### Honoraires d'état des lieux :

**Baux régis par la loi du 6 juillet 1989 :** 4€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur avec un minimum de 199€ TTC.

**Autres prestations :** Nous consulter

## Gestion locative – Barème à compter du 01 juillet 2017

### Honoraires de gestion :

7,00 % HT du loyer mensuel, soit 8,40 % TTC à la charge du bailleur.

## Locations commerciales – Barème à compter du 01 octobre 2020

- **Pas de porte** : 10% TTC du loyer triennal hors charges à la charge du preneur (avec un minimum de 6000 € TTC)
- **Bureaux et locaux d'activité** : 12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur et 12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur (avec un minimum de 6000 € TTC)
- **Bail dérogatoire inférieur à 36 mois** : 10% TTC du loyer total hors charges à la charge du preneur (minimum de 6000 € TTC)
- **Rédaction de bail 3/6/9** : 10% TTC du loyer triennal hors charges à la charge du preneur.

